

Tous les montants sont exprimés en Dollars US

BARRICK ASSURE 25 ANS DE VALEUR AU MALI, ET PLUS A VENIR

Bamako, Mali, 28 octobre 2022 – Barrick Gold Corporation (NYSE:GOLD)(TSX:ABX) – Les mines d'or Loulo, Gounkoto et l'ancienne mine d'or Morila de Barrick ont apporté \$8.7 milliards à l'économie malienne au cours des 25 années de présence de la société dans le pays et, au cours de la dernière décennie, elles ont représenté entre 5% et 10% de son PIB.

S'adressant aux médias locaux aujourd'hui, le président et directeur général Mark Bristow a déclaré que, tout au long de son partenariat de longue date avec le Mali, Barrick a soutenu le pays dans des moments difficiles de son histoire. Ses relations avec les gouvernements successifs continuent d'être mutuellement bénéfiques, et le complexe minier de Loulo-Gounkoto – l'un des actifs d'élite de Niveau 1¹ de la Société – est en bonne voie pour atteindre ses objectifs de production pour 2022.

« Conformément à notre engagement à long terme au Mali, nous continuons à investir dans l'exploration pour prolonger la durée de vie du complexe, nous continuons à investir dans l'exploration afin de prolonger la durée de vie du complexe, ce qui remplace régulièrement plus que l'or qu'il extrait chaque année. Le district de Loulo continue de produire des objectifs de haute qualité et nous modernisons l'infrastructure du complexe pour pouvoir supporter à la fois les réouvertures de fosse à ciel ouvert et les extensions à Yalea et Gara. Entre-temps, la nouvelle mine souterraine de Gounkoto poursuit son évolution vers un début d'exploitation prévu l'année prochaine, » a-t-il déclaré.

Bristow a noté que Loulo-Gounkoto était un exemple remarquable de la politique de Barrick consistant à recruter et à développer la main-d'œuvre de ses pays d'accueil. Les ressortissants maliens représentent 95% de la main-d'œuvre du complexe et ils sont dirigés par une équipe de gestion entièrement malienne. De même, Barrick a investi dans la promotion de partenaires commerciaux locaux, allant des principaux entrepreneurs aux fournisseurs de carburant et de lubrifiants. Depuis le début de l'année, elle a dépensé \$395 millions en faveur de ces partenaires, ce qui représente 80% de ses achats totaux.

Loulo-Gounkoto a également amélioré de manière significative la qualité de vie des communautés environnantes grâce à ses investissements dans des projets visant à leur fournir un accès aux soins de santé, à l'éducation, à la sécurité alimentaire et à l'eau potable. Un programme de formation continue dans le développement des entrepreneurs locaux a été lancé avec la récente graduation de la première.

Le paludisme reste l'un des plus grands problèmes de santé en Afrique et Loulo-Gounkoto prend des mesures draconiennes pour inverser la récente hausse du taux d'infection après une longue période où il ne cessait de diminuer. Ces mesures comprennent une campagne de sensibilisation de porte à porte dans les villages locaux, un atelier organisé aux côtés du directeur national de la lutte contre le paludisme du pays, une coopération étroite avec les autorités sanitaires régionales et une collaboration avec d'autres sociétés minières pour identifier et exploiter les synergies dans les différents plans de lutte contre le paludisme.

Renseignements

Président et PDG

Mark Bristow

+1 647 205 7694

+44 788 071 1386

Website: www.barrick.com

Directeur Régional du groupe

Afrique de l'Ouest

Mahamadou Samaké

+223 66 75 61 36

Relations avec les investisseurs et les médias

Kathy du Plessis

+44 20 7557 7738

Email: barrick@dpapr.com

Note explicative:

1. Un actif aurifère de niveau 1 est un actif dont les réserves ont le potentiel de fournir une durée de vie minimale de 10 ans, une production annuelle d'au moins 500,000 onces d'or et des coûts totaux en cash par once sur la durée de vie de la mine qui se situent dans la moitié inférieure de la courbe des coûts de l'industrie.

Déclaration de mise en garde sur les informations prospectives

Certaines informations contenues ou incorporées par référence dans ce communiqué de presse, y compris toute information relative à notre stratégie, nos projets, nos plans ou nos futures performances financières ou opérationnelles, constituent des "déclarations prospectives". Toutes les déclarations, autres que les déclarations de faits historiques, sont des déclarations prospectives. Les mots " continuer ", " sur la bonne voie ", " engagement ", " valeur ", " orientation " et autres expressions similaires identifient des déclarations prospectives. En particulier, ce communiqué de presse contient des énoncés prospectifs, y compris, sans s'y limiter, en ce qui concerne : Les orientations et les performances de production de Loulo-Gounkoto ; le potentiel des investissements dans l'exploration à Loulo-Gounkoto pour étendre la durée de vie de la mine ; les avantages anticipés des mises à niveau de l'infrastructure et de la nouvelle mine souterraine de Gounkoto ; l'engagement de Barrick à recruter et à développer les ressortissants des pays hôtes à Loulo-Gounkoto ; l'engagement de Barrick envers le Mali et l'investissement dans le développement des communautés locales, notamment pour soutenir les programmes d'approvisionnement local, d'emploi, d'éducation et de développement, ainsi que pour soutenir les efforts visant à inverser la récente hausse des taux d'infection par le paludisme.

Les déclarations prospectives sont nécessairement basées sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses, y compris des estimations et des hypothèses importantes liées aux facteurs énoncés ci-dessous qui, bien qu'elles soient considérées comme raisonnables par la société à la date du présent communiqué de presse à la lumière de l'expérience et de la perception de la direction des conditions actuelles et des développements prévus, sont intrinsèquement soumises à des incertitudes et à des contingences commerciales, économiques et concurrentielles importantes. Des facteurs connus et inconnus pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux prévus dans les déclarations prospectives, et il convient de ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations et informations. Ces facteurs incluent, mais ne sont pas limités à : les fluctuations des prix au comptant et à terme de l'or, du cuivre ou de certains autres produits de base (tels que l'argent, le carburant diesel, le gaz naturel et l'électricité) ; la nature spéculative de l'exploration et du développement miniers ; les changements dans la performance de la production minière, l'exploitation et les succès de l'exploration ; la possibilité que les résultats futurs de l'exploration ne soient pas conformes aux attentes de la société ; les risques que les données d'exploration soient incomplètes et que des travaux supplémentaires considérables soient nécessaires pour compléter une évaluation plus approfondie, y compris, mais sans s'y limiter, des forages, des études d'ingénierie et socio-économiques et des investissements ; le risque de pertes dues à des actes de guerre, de terrorisme, de sabotage et de troubles civils ; les risques associés aux projets qui en sont aux premiers stades de l'évaluation et pour lesquels des études d'ingénierie supplémentaires et d'autres analyses sont nécessaires ; le non-respect des lois et règlements en matière d'environnement, de santé et de sécurité ; le moment de la réception des permis et des approbations nécessaires ou le non-respect de ceux-ci ; les changements dans la législation, la fiscalité, les contrôles ou les règlements des gouvernements nationaux et locaux et/ou les changements dans l'administration des lois, des politiques et des pratiques, l'expropriation ou la nationalisation de biens et les développements politiques ou économiques au Mali et dans d'autres juridictions dans lesquelles la Société ou ses sociétés affiliées font ou pourraient faire des affaires à l'avenir ; l'impact de l'inflation, y compris les pressions inflationnistes mondiales ; l'atteinte à la réputation de la Société en raison de la survenance réelle ou perçue d'un certain nombre d'événements, y compris la publicité négative concernant la gestion des questions environnementales par la Société ou ses relations avec les groupes communautaires, qu'elle soit vraie ou fausse ; les risques associés aux nouvelles maladies, épidémies et pandémies, y compris les effets et les effets potentiels de la pandémie mondiale de Covid-19 ; les litiges et les procédures judiciaires et administratives ; les relations avec les employés, y compris la perte d'employés clés ; l'augmentation des coûts et les risques physiques, y compris les événements météorologiques extrêmes et les pénuries de ressources, liés au changement climatique ; et la disponibilité et l'augmentation des coûts associés aux intrants miniers et à la main-d'œuvre. Barrick prévient également que ses prévisions pourraient être affectées par les perturbations commerciales et sociales sans précédent causées par la propagation du Covid-19. En outre, il existe des risques et des dangers associés à l'activité d'exploration, de développement et d'exploitation minière, notamment des risques environnementaux, des accidents industriels, des formations inhabituelles ou inattendues, des pressions, des effondrements, des inondations et des pertes de lingots d'or, de cathodes de cuivre ou de concentrés d'or ou de cuivre (et le risque d'une assurance inadéquate, ou l'incapacité d'obtenir une assurance, pour couvrir ces risques).

Nombre de ces incertitudes et éventualités peuvent affecter nos résultats réels et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prévisionnelles faites par nous ou en notre nom. Les lecteurs sont avertis que les déclarations prévisionnelles ne sont pas des garanties de performances futures. Toutes les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont assorties de ces avertissements. Il est fait spécifiquement référence au formulaire 40-F/formulaire d'information annuelle le plus récent déposé auprès de la SEC et des autorités de réglementation des valeurs mobilières des provinces canadiennes pour une discussion plus détaillée de certains des facteurs qui sous-tendent les déclarations prospectives et les risques qui peuvent affecter la capacité de Barrick à réaliser les attentes énoncées dans les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse.

Barrick décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prévisionnelles, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi applicable l'exige.